



France Vietnam Partage
Association loi 1901 – N° W061000014
<http://francevietnampartage.fr>

Remplissez les différents champs du fichier PDF.
Pour envoyer par mail, sauvegarder le fichier ou imprimer la page dans un fichier.
Pour le courrier, imprimer.

Date demande d'adhésion ou don le :

Mr Mme Melle Couple

ADHESION Dons 2023 2024

20/08/23 Valide jusqu'à Mai 2024

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL :

PORTABLE:

COURRIEL : @

Si j'adhère à l'association, j'accepte de recevoir par mail les fiches de ré-adhésions
et convocations à l'AG : OUI - NON

Les informations récoltées sont conservées au maximum 5 ans. Elles sont utilisées uniquement par les membres du Conseil d'administration
de France Vietnam Partage . pour toute demande concernant ces données, merci de contacter secretariat.fvp@laposte.net

J'ai pris connaissance de ces conditions

Adhésion (Etudiant 10€ - seul 15€ - couple 20€ - bienfaiteur mini 30€)=

Parrainage 140,00 € x =
Vous versez 140€, nous versons 120 € aux élèves et 167€ aux étudiants

Don à l'association (pour projet collectif, .) Cantine de PHU-MAU (3000€)

Don pour la Caisse de solidarité (aides exceptionnelles aux familles)

TOTAL VERSEMENT

Commentaire (comment avez vous connu FVP ?...)

+ JE RENVOIE CE DOCUMENT REMPLI

à France Viêt-Nam Partage

THOMASSET Guy 1820 Route du Grand Champ 38 890 SAINT-CHEF

OU par mail: secretariat.fvp@laposte.net

JE PAYE Par chèque à l'ordre de France VIETNAM PARTAGE

JE PAYE par virement * le *mettre votre nom dans le libellé

IBAN (International Bank Account number)

FR76 1027 8072 6100 0217 5550 128

BIC (Bank Identification Code)

CMCIFR2A

FRANCE VIET-NAM



Association loi 1901 – N° W061000014

<http://francevietnampartage.fr>

CHARTRE DE PARRAINAGE

Vous avez décidé de parrainer un(e) élève pour assurer la continuité de ses études.

Une action à long terme : Cette action s'inscrit dans le long terme, sauf si votre filleul(e) est dans l'obligation d'arrêter sa scolarité. En effet, les jeunes peuvent aller travailler pour aider leurs parents se retrouvant sans emploi ou avec des ressources insuffisantes pour faire vivre la famille.

Un échange de courrier : Le parrainage ne se limite pas seulement à la participation financière aux études de votre filleul. Un lien épistolaire s'instaure. Vous recevrez en principe deux fois par an un courrier du Vietnam, traduit en français par notre correspondant et son équipe. Votre filleul attend une réponse, des encouragements, un soutien moral...

Lorsque cela est possible, les bulletins de notes sont joints en fin d'année scolaire.

Un arrêt anticipé : Il est nécessaire d'anticiper un éventuel arrêt de votre soutien.

En effet, le responsable des parrainages devra trouver un nouveau parrain, ce qui est loin d'être à effet immédiat. L'association devra alors prendre en charge le parrainage à votre place sur ses fonds propres. Cet argent ne sera pas utilisé pour d'autres actions mises en œuvre par FVP.

Il ne faudra pas oublier de prévenir votre filleul de cet arrêt

Des dons mesurés : En sus du parrainage, vous pouvez faire un don pour votre filleul. Nous vous conseillons de ne pas excéder 50 € afin de respecter les disparités entre nos deux pays au niveau de vie très différent.

Les sampaniers, même sédentarisés, sont parmi les plus pauvres; lourdement endettés pour construire leur maison et exerçant des professions instables (pêcheurs, marchands ambulants, journaliers...) La vie est incertaine.

Pour toutes questions:

fvp.parrainage@yahoo.fr

secretariat.fvp@laposte.net

contact@francevietnampartage.fr

le site internet

<http://www.francevietnampartage.fr>